

Cette charte, propre à notre établissement, a été rédigée dans le respect et de la continuité de la charte de la personne hospitalisée. En effet, l'ensemble du CHM et tout intervenant extérieur s'engage à respecter cette charte et à préserver la confidentialité, la dignité et l'intimité des patients hospitalisés.

(Cf. Référentiel HAS 2025 : critère impératif 1.1-01 et critère standard 1.1-03)

Confidentialité

Je m'engage à respecter la confidentialité :

« La personne malade a le droit au respect de sa vie et au secret des informations la concernant. Ce secret couvre l'ensemble des informations venues à la connaissance du professionnel de santé ainsi qu'aux professionnels de santé ainsi qu'aux professionnels intervenant dans le système de santé » (loi du 4 mars 2002 CSP)

- Je protège les données (dossiers soins, dossier informatique, programme de soins, etc.) contre toute indiscretion y compris lors du transport et/ou des transferts d'unité à unité.
- En connaissance du patient, je m'abstiens de communiquer aux différents membres de l'équipe pluridisciplinaire des informations n'ayant pas trait à la prise en soin de patient.
- Je n'appose pas d'élément pouvant conduire à une stigmatisation de la personne (maladie, religion, sigle, etc.) sur un dossier.
- Je m'engage à ne pas communiquer d'information sur la présence d'un patient dans le service si celui-ci ne le souhaite pas.
- J'échange avec le patient et ses proches à l'abri des regards et oreilles indiscrets.
- Je m'abstiens de parler d'un patient hors du service (ascenseur, selfs, couloirs, interphones, ...)

Dignité

Je m'engage à respecter la dignité :

« Toute personne malade a le droit au respect de sa dignité » (Art. L.110-2 CSP)

- Je me présente au patient de façon respectueuse et adaptée, sans aucune forme de familiarité ou d'infantilisation.
- Je m'engage à avoir un vocabulaire et un comportement adapté et respectueux de la personne.
- J'utilise le vouvoiement pour m'adresser au patient sauf demande contraire de ce dernier.
- Je m'abstiens de porter tout jugement de valeur sur le patient ou ses proches.

Patient ou proche

Moi aussi, je peux participer au respect de la dignité, confidentialité et de l'intimité :

- J'informe le service si j'ai des souhaits particuliers en matière de confidentialité ou d'intimité.
- Je peux m'intéresser à mes voisins, mais je n'insiste pas pour obtenir des informations personnelles.
- Je reste discret au sujet des conversations entendues.
- Si je suis en visite, je sors systématiquement lors d'un soin.
- J'évite de faire du bruit, je parle à voix basse et respecte les périodes de sommeil des autres patients

Intimité

Je m'engage à respecter de l'intimité **« toute personne a le droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant », (Art. L1110-4 CSP) :**

- Je frappe, attends la réponse du patient avant d'entrer. Je signale ma présence, et ferme la porte après moi.
- Je mets tout en œuvre pour respecter la pudeur du patient lors des soins, transports, installations, ...
- Je ferme les portes des chambres sauf avis contraire du patient ou consignes médicales.
- Je demande à la famille de sortir lors des soins d'un patient (dans la mesure du possible).
- Je veille à ranger le matériel de soins du patient (protections, moyens de contentions, pyjama, ...) dans un endroit discret à l'abri des regards.
- Je respecte l'espace privé du patient et lui demande son autorisation avant de toucher à ses affaires.
- Je veille à maintenir le niveau sonore de mon activité au plus bas.
- J'informe le patient de la présence des étudiants pendant la visite ou les soins.
- Je veille à respecter le temps des activités thérapeutiques ou de soins sans l'interrompre.